



MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT
48, CHEMIN DU DOMAINE
BEAUMONT, QC G0R 1C0

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS

MISE À JOUR : 7 MARS 2024

A. PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE OU SON MANDATAIRE					
<i>Le requérant, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par cette demande, doit fournir à la Municipalité une procuration, signé des deux parties, lui permettant d'agir dans cette présente demande comme mandataire.</i>					
Nom & Prénom			Société constituée en personne morale ou société de personnes		
Adresse municipale					
Municipalité		Code postal		Province	
Numéro de téléphone			Courriel		
B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET					
Adresse			Numéro de lot		
Date prévue des travaux			Valeur du projet (\$)		
MOTIF DE LA DEMANDE					
C. ENTREPRENEUR OU CONSTRUCTEUR					
Nom			Numéro de Licence RBQ		
			Numéro de téléphone		
D. OBJET DE LA DEMANDE (ENCERCLEZ VOTRE RÉPONSE)					
CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL	AGRANDISSEMENT	RÉNOVATION	LOTISSEMENT	GARAGE <i>(Remplir annexe A)</i>	
PISCINE <i>(Remplir annexe B)</i>	TERRASSEMENT	COUPE D'ARBRE	AJOUT D'USAGE	DÉMOLITION	AUTRE
E. DÉCLARATION (ENCERCLEZ VOTRE RÉPONSE)					
Cette demande de permis concerne-t-elle un immeuble destiné à être utilisé comme résidence privée pour personnes âgées ¹ ?					
OUI			NON		
SI LA RÉPONSE EST OUI, REMPLIR L'ANNEXE C DE CE FORMULAIRE					
Je déclare que :					
<ol style="list-style-type: none">1. Les renseignements que contient cette demande ainsi que les annexes, les plans, les devis et autres documents ci-joints sont à ma connaissance véridiques ;2. Si le propriétaire est une société constituée en personne morale ou une société de personnes, j'ai le pouvoir de lier cette société.3. En vertu de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux », un propriétaire de résidence privée pour personnes âgées est tenu de déclarer sa résidence à l'Agence de santé et des services sociaux à partir du moment où une personne âgée y réside.4. J'atteste la véracité de la présente déclaration et que les données contenues dans cette demande et dans les documents qui y sont joints sont vrais, exacts et complets.					
DATE			NOM		

¹ Est une résidence pour personnes âgées un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation principalement reliée à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S 4.3) ou d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial au sens de cette loi.

Vincent Rioux, Bac. En design de l'environnement

Responsable de l'Urbanisme, de l'inspection et de la santé et sécurité

Téléphone : 418-833-3369 poste 226

Courriel : urbanisme@beaumont-qc.com



AIDE MÉMOIRE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À UNE DEMANDE

POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS, VALIDEZ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 791

PAIEMENT ACCEPTÉS PAR CHÈQUE OU ARGENT, TARIF DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS :

- **40\$** pour toutes les demandes de certificats d'autorisation ;
- **60\$** pour toutes les demandes de permis (*construction, agrandissement, garage & lotissement*) ;

PLANS DE CONSTRUCTION FINAUX :

- Pour les bâtiments de plus de 20 m² : des plans de construction finaux ;
- Pour les bâtiments de 20 m² et moins : une description technique (dimensions hors-tout) ;
- Architectes et ingénieurs : lorsque requis par les lois et règlements, les plans et tous autres documents assujettis doivent être signés par ceux-ci ;
- Dans le cas d'une construction à l'intérieur ou à proximité (5 mètres et moins) d'une zone d'érosion, un document découlant de l'article traitant des normes relatives aux zones d'érosion du règlement de zonage en vigueur devra être fourni.

PLANS D'IMPLANTATION (*construction, agrandissement*) :

1. Un plan projet d'implantation signé par un arpenteur-géomètre, répondant aux exigences de sa profession.

Malgré ce qui précède, avec une copie d'un relevé d'arpenteur-géomètre, le propriétaire ou son mandataire peut déposer ce document comme plan d'implantation pourvu que celui-ci indique à l'origine :

- a. Les limites actuelles du terrain ;
- b. L'implantation actuelle du bâtiment principal ;

Pour les projets à l'intérieur ou à proximité (5 mètres et moins) de la zone d'érosion, le certificat de localisation fourni doit indiquer les limites des zones de contraintes en vigueur et être âgé de moins de 10 ans. Même chose pour les autres zones de contraintes, le document doit être âgé de moins de 10 ans ;

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

1. Pour les demandes concernant un réseau d'aqueduc et d'égout, selon le cas l'une de ces autorisations doit être déposée :
 - a. Dans le cas d'un secteur non desservi par le service d'aqueduc et d'égout : un permis pour une installation septique doit être délivré au préalable (*MRC de Bellechasse*) ;
 - b. Dans le cas d'un secteur desservi par la Municipalité en services aqueduc et égout, une autorisation écrite des travaux publics doit être fournie ;
 - c. Dans le cas d'un secteur desservi par un privé en services aqueduc et égout, une autorisation écrite du propriétaire du service doit être fournie ;
2. Pour une demande concernant un immeuble située dans une zone agricole désignée, au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), le requérant doit fournir une décision favorable à son projet rendue par la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;
3. **Dans le cas d'une situation où le requérant allègue l'existence d'un droit aquis, une documentation faisant la démonstration factuelle de ce droit ;**
4. Le coût prévu pour l'exécution des travaux. Si celui-ci est inconnu au moment du dépôt de la demande, « l'estimation budgétaire » peut-être utilisée ;
5. Toute autre autorisation découlant d'un règlement ou d'une loi provinciale et/ou fédérale l'exigeant.

COUPE D'ARBRE : Prévoir fournir des photographies probantes de la situation ;

PERMIS MRC DE BELLECHASSE : Prévoir faire les démarches auprès de la MRC de Bellechasse pour l'obtention des autorisations associées aux projets touchants :

1. Une installation septique;
2. Un puits;
3. Des travaux d'aménagement, d'entretien à l'intérieur ou près d'un cours d'eau.



ANNEXE A

Fournissez les renseignements suivants : le nombre de bâtiments complémentaires sur votre terrain
(remise, cabanon, garage, serre ou pavillon de jardin (gazebo) etc.)

QUANTITÉ EN DATE DE LA SIGNATURE DE CETTE DEMANDE : _____

DIMENSIONS EXTÉRIEUR DE CEUX-CI :

TYPE DE BÂTIMENT	DIMENSIONS HORS-TOUT
1.	
2.	
3.	
4.	

Nom du signataire

Date

ANNEXE B

JE M'ENGAGE A RESPECTER EN TOUT TEMPS SUR MA PROPRIÉTÉ LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÈGLEMENT SUIVANT :

chapitre S-3.1.02, r. 1

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

ET TOUS AMENDEMENTS FUTURS À CELUI-CI.

J'atteste la véracité de la présente déclaration.

Nom du signataire

Date



MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT
48, CHEMIN DU DOMAINE
BEAUMONT, QC G0R 1C0

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS

MISE À JOUR : 7 MARS 2024

ANNEXE C

Fournissez les renseignements suivants : IDENTIFICATION DE LA RÉSIDENCE

Nom et coordonnées de la résidence :

Nom :	
Adresse :	
Municipalité	
Téléphone	Courriel
Nom du responsable sur place de la résidence	
Nom du ou des propriétaires de la résidence	

En vertu de la « *Loi sur les services de santé et les services sociaux* », un propriétaire de résidence privée pour personnes âgées est tenu de déclarer sa résidence à l'Agence de santé et des services sociaux à partir du moment où une personne âgée y réside.

J'atteste la véracité de la présente déclaration.

Nom du signataire

Date